



## ASSURANCE-VIE RACHAT INSTANTANÉ

■ L'assureur Spirica (filiale du Crédit agricole assurances) a lancé un service de rachat instantané sur ses contrats d'assurance-vie. Une première. Le retrait peut s'effectuer jusqu'à 60 % de l'épargne atteinte sur les supports éligibles au rachat instantané, dans la limite de 20 000 € par opération. Cette fonctionnalité est proposée par exemple chez Linxea ou Meilleurtaux placement. En principe, un assureur dispose d'un délai maximal de deux mois, à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, pour verser les fonds. ■

## FONDS EN EUROS DES TAUX BOOSTÉS

■ Plusieurs compagnies d'assurance-vie proposent des taux boostés aux épargnants sur les fonds en euros, à capital garanti, sous conditions. Generali majore par exemple de 1 % le rendement sur le fonds en euros Netissima pendant deux ans, pour un versement libre effectué au plus tard le 15 mai, sous réserve d'investir au minimum 50 % sur des supports unités de compte (UC, non garantis). Même chose chez Suravenir jusqu'au 30 juin, pour son fonds en euros Suravenir Opportunités 2. ■

## RÉDUCTION D'IMPÔT

# 25%

■ C'est le taux de la réduction d'impôt accordée, depuis le 12 mars, en contrepartie d'un investissement au capital d'une PME, d'une start-up ou d'une d'entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) et d'une conservation des titres pendant au moins cinq ans. Cet avantage fiscal concerne également les souscriptions de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), de fonds d'investissement de proximité (FIP) et de groupements forestiers d'investissement. Du 1<sup>er</sup> janvier au 11 mars, la réduction d'impôt est limitée à 18 %. ■

# COMPTES À TERME LE RETOUR EN GRÂCE

Ces placements rémunérés offrent des taux de rendement inédits depuis dix ans, en contrepartie d'une immobilisation de votre épargne durant un à cinq ans.

■ Des taux de 2,60 % à 3,60 % selon les banques, les durées et les profils pour les offres les plus compétitives. Les comptes à terme redeviennent attractifs, après plus de dix ans de baisse des rendements offerts aux titulaires de ces placements bancaires à taux fixe. Au plus bas à 0,65 % mi-2022, leur rémunération, pour des échéances à plus de deux ans, a amorcé une vive remontée ces derniers mois, pour retrouver des taux inédits depuis l'année 2013, lorsqu'ils tutoyaient les 3 %. « Le compte à terme avait perdu de son intérêt ces dernières années, observe Xavier Prin, directeur marketing de Boursorama Banque. Le contexte de taux permet de relancer des offres adaptées à la demande des clients qui cherchent à diversifier leurs placements sur des produits à capital garanti. » La filiale de la Société générale propose le sien depuis début mars, assorti d'un taux à 3 % sur douze mois.

### Pas de retrait partiel

Le principe du compte à terme repose sur une immobilisation des sommes déposées d'une durée fixée contractuellement, en contrepartie d'une rémunération meilleure qu'un compte sur livret imposable. Plus la durée est longue, plus le taux est rémunérateur. « Votre argent est bloqué pendant la durée choisie, explique Sarah Zamoun, responsable de l'activité Distingo chez PSA Banque. Si vous avez besoin des fonds, vous pouvez toujours les récupérer, Distingo ayant la particularité d'appliquer une grille de clôture anticipée communiquée au moment de l'ouverture du compte. » « C'est l'une des caractéristiques du compte à terme, complète Jean-Olivier Ousset, dirigeant et fondateur du Centre du patrimoine à Toulouse. Vous connaissez a

priori le taux donné si vous restez jusqu'à terme, ainsi que les pénalités si vous le cassez avant, sachant que le retrait partiel n'est pas possible. Je vous conseille de choisir un compte à terme qui ne pénalise pas réellement la sortie anticipée. Si vous avez choisi une échéance à trente-six mois et demandez un retrait après douze mois, votre taux doit être identique à celui offert sur un engagement à douze mois. » En cas de retrait anticipé, l'intégralité des intérêts est perdue chez Boursorama Banque. D'où la nécessité d'en ouvrir plusieurs, pour limiter le manque à gagner, « et sur des durées différentes », ajoute Jean-Olivier Ousset.



« C'EST UN COMPLÉMENT AU  
LIVRET A ET AU LDDS DONT VOUS  
AVEZ ATTEINT LE PLAFOND »

XAVIER PRIN, Boursorama Banque

### Intérêts imposables

Tous les épargnants n'y trouveront pas nécessairement leur intérêt. « Le compte à terme à 3 % est un complément au livret A et au livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont vous avez atteint le plafond, ainsi qu'aux comptes sur livret, et constitue une alternative aux fonds en euros des contrats d'assurance-vie les moins performants », résume Xavier Prin. Net de fiscalité, le compte à terme reste moins rémunérateur qu'un livret A. « Avec un taux brut de 3 %, il ne rapporte plus que 2,1 % net, après application de la flat tax à 30 %, prélèvements sociaux inclus », prévient Jean-Olivier Ousset. Ce dernier voit dans le compte à terme « un excellent outil pour vous couvrir vis-à-vis de la baisse potentielle des taux courts, dans l'hypothèse où la Banque centrale européenne parviendrait à ramener le taux d'inflation à son niveau cible de 2 % d'ici à fin 2024-début 2025 ». ■